

Coupes abusives

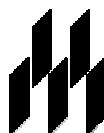
Aménagement durable

Information sur la ressource

Rencontre 2
le 7 juillet 2005

Document présenté dans le cadre de :

La Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du nord-ouest du Nouveau-Brunswick



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON

New  Nouveau
Brunswick
CANADA

TABLE DES MATIÈRES

1. SURCOUPE ET COUPES ABUSIVES	1
1.1 SITUATION ACTUELLE	1
1.2 PROBLEMATIQUE.....	1
1.3 SOLUTIONS POSSIBLES	2
2. AMÉNAGEMENT DURABLE	3
2.1 SITUATION ACTUELLE	3
2.2 PROBLEMATIQUE.....	4
2.3 SOLUTIONS POSSIBLES	4
3. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	5

Ce document a été réalisé dans le cadre du Projet pilote ayant pour objectif de créer une Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest. Il servira comme outil de référence pour les participants du Groupe de travail devant identifier les options d'aménagement potentielles pour les lots boisés privés du Nord-Ouest.

Ce projet est réalisé par la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton - Campus Edmundston grâce à un financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Coordination du projet :

Stephen Wyatt, *Ph. D.*

Rédaction :

Anne-Claude Pépin, *B. Sc. For.*,
juin 2005

1. SURCOUPE ET COUPES ABUSIVES

1.1 Situation actuelle

La surcoupe et la coupe abusive sont des enjeux distincts. La surcoupe implique qu'on **coupe trop**; que le volume récolté chaque année est plus grand que la croissance annuelle de la forêt. La coupe abusive signifie qu'on **coupe mal**; que les pratiques forestières nuisent aux intérêts du propriétaire, de la société, de l'environnement ou qu'elles ne respectent pas les lois. On pourrait observer une surcoupe globale sans observer de coupes abusives tout comme il pourrait y avoir des coupes abusives ponctuelles sans avoir de surcoupe au niveau régional.

En se référant au document *Bilan de la situation*, on note à la figure 3 une légère surcoupe dans les volumes comptabilisés par l'Office de vente depuis les 5 dernières années. Ces valeurs sont toutefois respectables si l'on considère l'exploitation sous le niveau de possibilité annuelle de coupe (PAC) des huit années précédentes. Toutefois, il n'existe aucune mesure fiable pour mesurer les récoltes réelles (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TREE) 1997). En estimant les volumes non comptabilisés à environ 10% du volume total récolté sur les lots boisés privés (communication personnelle, Claude Pelletier (ODVM) 2005), ou encore à 20% (TREE 1997) les forêts de la région subissent une surcoupe, surtout en résineux, depuis de nombreuses années et la situation semble s'aggraver. Il n'existe aucune autorité administrative pour faire appliquer les limites de PAC établies (idem).

Sur de petites superficies tel un lot de 100 acres (40 ha), il n'est pas approprié de tenter de respecter la possibilité forestière à si petite échelle. Le respect de cette valeur s'inscrit plutôt dans le cadre d'une planification régionale. En effet, il est possible de gérer un lot de manière durable, mais cela n'assurera pas pour autant la santé des composantes du développement durable que sont l'économie, la société et l'environnement. C'est en effectuant une gestion à plus grande échelle que l'on pourrait assurer le maintien de toutes les valeurs que la forêt de la région procure à ses habitants.

Au niveau de la coupe abusive, des cas spécifiques de coupes sans respect des normes environnementales ont été notés dans la région. Certains propriétaires et entrepreneurs sont pointés du doigt pour avoir effectué des coupes à blanc à outrance ou des coupes sans respect des normes environnementales.

1.2 Problématique

Dans les derniers mois, l'exploitation forestière sur les lots boisés privés a beaucoup fait parler. On observe une confusion entre les termes employés suivants : coupe à blanc, coupe abusive et surcoupe. La coupe abusive est souvent une coupe à blanc, mais la coupe à blanc n'est pas nécessairement une coupe abusive. De même, lors du séminaire public, un sondage a permis d'identifier que 65% de la population est prête à envisager une nouvelle loi pour restreindre les pratiques abusives si elle est consultée lors de l'élaboration de cette loi.

Le Groupe de travail devrait s'accorder sur ce que sont les mauvaises pratiques d'aménagement (coupes abusives) et clarifier auprès du public la confusion dans les termes employés. Le Groupe devrait travailler tout au long du processus en vue de diminuer l'utilisation de pratiques inappropriées.

Le président de la Fédération des propriétaires de lots boisés privés du Nouveau-Brunswick a énoncé lors de la Table ronde les facteurs que la Fédération croit être des incitatifs ou des dissuasifs aux coupes abusives. Ces facteurs sont énoncés dans le *Bilan de la situation* à la Section 1.

1.3 Solutions possibles

Il faut d'abord s'entendre sur ce qu'est une coupe abusive. En voici une explication provisoire : la coupe abusive peut être une mauvaise prescription au mauvais endroit au mauvais moment. Elle peut être une coupe sans respect des normes environnementales, une coupe de trop grande superficie, une coupe laissant des dégâts suite à l'utilisation de machinerie inappropriée pour le type de terrain ou même une coupe qui ne respecterait pas les objectifs du propriétaire.

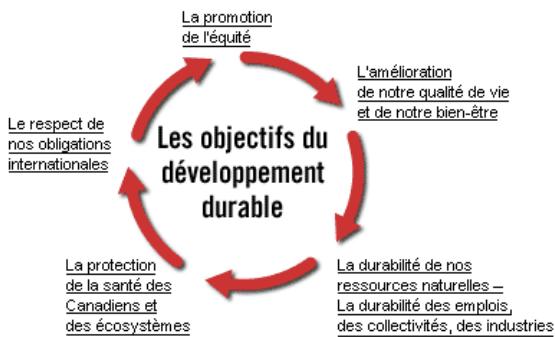
Il sera sans doute pertinent de vulgariser et de diffuser la définition de coupes abusives sur laquelle le Groupe de travail se sera entendu. Ceci pourrait se faire grâce à une chronique éducative dans les médias.

Il faut aussi noter que l'une des pratiques abusives les plus répandues dans la région est le non-respect de la Loi sur l'assainissement de l'eau. Cette problématique sera abordée plus tard par le Groupe de travail lors d'une session portant sur la législation. De façon générale, les différentes recommandations que le Groupe de travail émettra d'ici décembre 2005 seront des moyens qui favoriseront l'aménagement durable et donc qui limiteront les pratiques abusives et la surcoupe.

2. AMÉNAGEMENT DURABLE

2.1 Situation actuelle

Au Nouveau-Brunswick, comme partout ailleurs maintenant, il existe différents documents à propos du développement durable. En foresterie, ce concept est très important afin d'assurer la santé environnementale, sociale et économique des communautés forestières. Voici quatre définitions reconnues du développement durable applicables au domaine forestier :

Autour du monde	
<p>La Commission Brundtland, établie par l'Organisation des Nations Unies, a lancé l'idée du développement durable en 1987 avec cette définition :</p> <p>Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.</p> <p>Il doit se fonder sur une utilisation efficiente et soucieuse de l'environnement de toutes les ressources limitées de la société - naturelles, humaines et économiques.</p>	<p>La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement tenu par les Nations-Unies en 1992, ajoutait :</p> <p>Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures.</p> <p>L'homme a besoin de produits et de services forestiers tels que le bois et les produits à base de bois, l'eau, les produits alimentaires et fourragers, les plantes médicinales, le combustible, les matériaux de construction, l'emploi, les loisirs, les habitats de la faune et de la flore, la diversité des paysages, les réservoirs et puits de carbone et d'autres produits forestiers.</p>
Au Canada	
<p>Selon le gouvernement fédéral en 2005:</p> <p>L'aménagement des ressources renouvelables peut être qualifié de durable si la base de ressources a la capacité de se régénérer et si nous respectons l'intégrité des écosystèmes dont elle dépend.</p>  <p>Le diagramme illustre les objectifs du développement durable sous forme d'un cercle rouge. Au centre, il y a une bulle avec le texte « Les objectifs du développement durable ». Autour de ce centre, il y a quatre bulles reliées par des flèches en forme de cercle. Les bulles sont : « La promotion de l'équité » (en haut), « L'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être » (à droite), « La durabilité de nos ressources naturelles – La durabilité des emplois, des collectivités, des industries » (en bas), et « La protection de la santé des Canadiens et des écosystèmes » (à gauche).</p>	<p>La Stratégie nationale sur les forêts, signée par le gouvernement du N.-B. et la Fédération des propriétaires de boisés privés du N.-B., vise à :</p> <p>Entretenir et améliorer à long terme la santé de la forêt au bénéfice de tous les êtres vivants et du bien-être spirituel, culturel, environnemental et économique des Canadiens des générations actuelles et futures</p>
Au Nouveau-Brunswick	
<p>le gouvernement du N.-B. et la Fédération des propriétaires des boisés privés du N.-B. ont tous les deux signé l'Accord canadien sur les forêts et souscrivent à la même vision de forêt durable que la Stratégie nationale sur les forêts.</p>	

Établir une définition de l'aménagement durable est une étape importante. Mais il faut également considérer comment pratiquer une foresterie durable et comment s'assurer que nous avons atteint les buts fixés. Pour cette raison, nous devrons nous doter de guides pratiques et de mesures de suivi.

Guides de pratiques d'aménagement durable et mesures de suivi

Les pratiques d'aménagement forestier correspondant aux principes de développement durable sont encore en développement. Pour les terres publiques du N.-B., le ministère des Ressources naturelles a produit le « Manuel d'aménagement forestier pour les Terres de la Couronne ». Ce manuel fournit les lignes directrices que les titulaires de permis doivent suivre sur les terres publiques. En 1994, la Fédération des propriétaires de lots boisés du N.-B. a développé un code de bonne pratique. D'ici le début juillet 2005, les propriétaires de lots boisés privés du Nouveau-Brunswick auront aussi accès à un document intitulé *Meilleures pratiques d'aménagement*, produit par INFOR en collaboration avec la Forêt modèle de Fundy. Des guides semblables existent également au Québec et ailleurs au monde.

Pour s'assurer qu'on parvient à des améliorations en vue d'atteindre le développement durable, le Conseil canadien des ministres des Forêts a développé un système de critères et indicateurs. La Forêt modèle de Fundy a légèrement modifié ce cadre national pour le rendre plus applicable aux spécificités du Nouveau-Brunswick. Au total, 53 indicateurs sont fonctionnels et permettent la surveillance des activités forestières, ce qui procure du même coup de l'information de base sur la ressource. Ces indicateurs mesurent les critères suivants : (Ressources naturelles Canada 2005).

- la conservation de la diversité biologique,
- le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers,
- la conservation du sol et de l'eau,
- la contribution des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques planétaires,
- les avantages multiples des forêts pour la société et
- l'acceptation de la responsabilité de la société à l'égard du développement durable

Pour faire du développement durable et favoriser la prospérité de tous les avantages de la forêt pour les générations présentes et futures, il est important de garder une vue d'ensemble du territoire. De cette manière, on est conscient des interactions nombreuses entre les composantes de la ressource, les utilisateurs, les diverses activités, les politiques, etc. et on connaît l'état de la ressource. Une manière d'arriver à améliorer cette vision globale de la situation des lots boisés privés du Nord-Ouest serait d'envisager une planification forestière régionale.

2.2 Problématique

Lors de la Table ronde du 20 mai 2005, plusieurs intervenants ont mentionné l'importance de s'entendre sur une définition d'un aménagement durable. De même, lors du séminaire public, un sondage a permis d'identifier que cette tâche était considérée comme prioritaire par 84% des répondants.

Il existe déjà une multitude de documents et de conventions sur le développement durable à tous les niveaux. La réelle problématique est plutôt de diffuser et de vulgariser sa signification ainsi que les pratiques qui favorisent cette durabilité, et d'adopter une définition sur laquelle tous les membres du Groupe de travail s'accordent.

2.3 Solutions possibles

La Faculté vous propose d'adopter une des définitions proposées à la Section 1 (situation actuelle) et d'en faire la vision du Groupe de travail. Afin d'éduquer la population au concept et à son importance, une chronique éducative dans les médias de la région pourrait être diffusée. Également, l'Office de vente pourrait diffuser le guide conçu par INFOR. De plus, la mise en place d'une planification forestière régionale permettrait un meilleur respect des PAC et sans doute un avancement important du respect des critères et indicateurs du développement durable.

3. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts. 2003-2008. *Stratégie nationale sur la forêt, une forêt durable : l'engagement canadien*. Ottawa.
- ERDLE, T. et Norfolk, C. 2004. *Analysis of Future Forest Condition and Wood Supply for Private Woodlots in New Brunswick*. Faculty of Forestry and Environmental Management. University of New Brunswick. Fredericton, NB
- Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick. 1994. *New Brunswick Woodlot Owners' Code of Practice*. Fredericton, NB
- Forêt modèle de Fundy. (Page consultée le 28 juin 2005) *Rapport d'étape sur les indicateurs locaux*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.fundymodelforest.net/fr/index.php?id=17>
- Gouvernement du Canada. (Page consultée le 28 juin 2005) *Guide de l'écogouvernement*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.sdinfo.gc.ca/reports/fr/ggg/guide_I_2.cfm#a
- Organisation des Nations Unies (ONU). 1993d. (Page consultée le 24 juin 2005) *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Principe de gestion des forêts*. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.un.org/french/events/rio92/>
- Organisation des Nations Unies (ONU). 1987. (Page consultée le 24 juin 2005) *Rapport Brundtland* [En ligne]. Adresse URL : http://www.are.admin.ch/imperia/md/content/are/nachhaltigeentwicklung/brundtland_bericht.pdf
- Ressources naturelles Canada. (Page consultée le 28 juin 2005). *Rapport d'étape sur les critères et indicateurs locaux*. [En ligne] Adresse URL : <http://www.fundymodelforest.net/fr/index.php?id=17>
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 1997. *L'état du débat, la gestion des boisés privés des Maritimes*. Ottawa.